



## DÉCISION PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-19

### CONSTRUCTION D'UN CITYSTADE ET D'UNE AIRE DE FITNESS : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Le Maire de la Commune de Seysses ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal pour « demander à tout organisme financeur, et ce de manière générale, l'attribution de subventions »,

Considérant le règlement des aides de l'Agence Nationale du Sport et de son plan 5000 équipements – génération 2024,

Considérant le projet de construction d'un city stade multisports et d'une aire de fitness,

Dans le cadre de sa labélisation « Terre de jeux 2024 », la ville de Seysses souhaite accroître les pratiques sportives sur son territoire en développant de nouveaux équipements. La ville souhaite ainsi aménager un city stade Multisports et une aire de fitness à côté du gymnase Brianna VIDE.

Le coût global du projet de city stade multisport est estimé à 44 900 € HT soit 53 880 € TTC avec le plan de financement ci-dessous :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	<u>Coût prévu HT</u>	Taux appliqué au projet	Prévisionnel
-			
Etude Maîtrise d'œuvre	- € - € - €		
<b>Sous-Total études</b>	<b>- €</b>		
Cellule multisports	38 930.00 €		
Minibus	450.00 €		
Poteaux pare ballons	4 620.00 €		
Filet rehausse pare ballons	900.00 €		
<b>Sous-Total Travaux</b>	<b>44 900.00 €</b>		
Total dépenses € HT	44 900.00 €	Total recettes € HT	100% 44 900.00 €

Le coût global du projet d'aire de fitness est estimé à 47 146 € HT soit 56 575.20 € TTC avec le plan de financement ci-dessous :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	Coût prévu HT	Taux appliqué au projet	Prévisionnel
Etude Maitrise d'œuvre	- €		
	- €		
	- €		
<b>Sous-Total études</b>	<b>- €</b>		
Modules aire de fitness	30 856.00 €		
Travaux d'aménagement du sol (dalle béton)	16 290.00 €		
<b>Sous-Total Travaux</b>	<b>47 146.00 €</b>		
Total dépenses € HT	47 146.00 €		
<u>Fonds propres maître d'ouvrage</u>		€ HT	
Autofinancement	20%	9 430.00 €	
Emprunt			
<u>Aides publiques</u>			
Etat : DETR	0%	- €	
Etat : ANS	80%	37 716.00 €	
Région	0%	- €	
Département 31	0%	- €	
Départements : autres		- €	
Autres aide publiques		- €	
Total recettes € HT	100%	47 146.00 €	

## DÉCIDE :

**ARTICLE 1** : De solliciter l'Etat, et notamment l'Agence Nationale du Sport, et de tout autre organisme susceptible d'octroyer une aide financière, afin de déposer les dossiers de demandes correspondants, aux fins d'obtention des aides aux taux les plus élevés.

**ARTICLE 2** : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité, publiée sur le site internet de la collectivité, et portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat s'il s'agit d'un acte soumis à cette obligation de transmission en vertu des dispositions de l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Seysses,  
le 23 avril 2024  
Le Maire,  
Jérôme BOUTELOUP

